

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 12 mars 2024

Délibération
n° 15-2024
Point 4.5

Point 4.5 de l'ordre du jour

Guide sur l'exploitation des bâtiments

EXPOSE DES MOTIFS :

Le patrimoine immobilier de l'université est constitué de 152 bâtiments pour une surface utile brute de 521 960m² répartie sur 8 sites regroupés en 5 campus. Elément central pour assurer les missions de formation et de recherche, ce parc immobilier doit être maintenu avec le plus grand soin par l'ensemble des acteurs qui concourent à la préservation des bâtiments à savoir les directions techniques du niveau central et les acteurs dédiés sur site.

Le présent guide a pour objet de clarifier le rôle et les responsabilités de chaque acteur dans le domaine de la maintenance des bâtiments de l'université, définir la répartition des charges financières des dépenses en lien avec l'exploitation des bâtiments entre le niveau central de l'établissement et les structures de niveaux 2.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les éléments décrits ci-dessus.

Fait à Strasbourg, le 15 mars 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Guide sur l'exploitation des bâtiments et la répartition des charges fonctionnelle et financière entre le niveau central de l'établissement et les structures de niveau 2

Le présent guide a pour objet de :

- clarifier le rôle et les responsabilités de chaque acteur dans le domaine de la maintenance des bâtiments de l'université,
- définir la répartition des charges financières des dépenses en lien avec l'exploitation des bâtiments entre le niveau central de l'établissement et les structures de niveaux 2.

La Direction du Patrimoine (DPI) assure le pilotage de la maintenance **nécessaire et suffisante au fonctionnement d'un bâtiment** en s'appuyant sur un marché multitechnique et les équipes de site, elle assure aussi la gestion des espaces extérieurs. La maintenance des bâtiments est normée ; elle se décompose en :

- ✓ Maintenance de niveau 1 et 2, c'est-à-dire la maintenance locative, réalisée par les équipes de site (dont le responsable de l'équipe de site)
- ✓ Maintenance de niveau 3 et 4, dite du propriétaire, pilotée par la DPI
- ✓ Gros entretien renouvellement (GER) de niveau 5 pilotée par la DPI

Le Service Prévention Sécurité Environnement (SPSE) est chargé de conseiller et d'assister la gouvernance de l'université dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de prévention des risques de l'établissement. Les principales missions du service concernent la prévention des risques liés aux activités de l'établissement (risque chimique, biologique, physique, équipements de travail, etc.), aux bâtiments (risque amiante, incendie, accessibilité) et à la protection de l'environnement. Certaines vérifications techniques réglementaires et autres actions sont prises en charge financièrement par le SPSE.

La Direction des affaires logistiques intérieures (DALI) assure la gestion de 15 bâtiments situés sur le campus Esplanade, Historique, Forêt-Noire ainsi que la gestion du parc du Campus Esplanade et du jardin du Palais Universitaire. La DALI regroupe un ensemble de services logistiques nécessaires au fonctionnement normal des bâtiments et des espaces extérieurs : accueils, interventions logistiques (concernant les communs, les salles d'enseignement et de réunion gérées en central, le nettoyage des locaux et vitreries des bâtiments, les espaces numériques, l'aide à l'enseignement hors déménagement).

Le département sûreté assure la sécurisation des campus Esplanade et Historique (actions malveillantes, intrusions) ; Il centralise toutes les demandes d'installation d'un système de vidéoprotection sur un bâtiment hors gestion DALI. Il est responsable du PC H24 situé à l'Institut Le Bel.

La Direction du Numérique (DNUM) est chargée de la mise en œuvre de la politique numérique à l'université définie par le Comité Stratégie et Projets Numériques (CSPN). Au niveau des bâtiments, elle est en charge des arrivées du réseau OSIRIS dans les bâtiments, des téléphones de sécurité et de l'hébergement des infrastructures numériques au sein du Datacenter de l'université.

L'ensemble de ces directions et des équipes de site concourent à la bonne exploitation des bâtiments.

Un entretien régulier et suivi permet une préservation de ceux-ci. Seuls les marchés de l'université de Strasbourg sont à utiliser dans le cadre de cette maintenance bâimentaire et des travaux neufs.

Les travaux d'aménagement envisagés par le gestionnaire d'un bâtiment sont à sa charge et doivent avoir fait l'objet d'une **validation par la DPI et autres directions techniques concernées** (cf fiche travaux) et le cas échéant d'une déclaration d'autorisation de travaux. En effet tout aménagement doit être pensé dans sa globalité au niveau des travaux afin d'en assurer une évaluation correcte des coûts et doit toujours s'inscrire dans le respect de la politique de l'établissement. Il est rappelé **l'importance des démarches administratives à déclarer les travaux** ; en effet tous travaux non déclarés et non réceptionnés entrave le bon déroulement des commissions de sécurité incendie et peut induire un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du bâtiment concerné.

La présente répartition ne préjuge en rien des disponibilités financières au niveau de l'établissement.

DEFINITIONS :

Niveau Central : Il est représenté par les directions techniques suivantes : Direction du Patrimoine Immobilier (DPI), la Direction des Affaires Logistiques Intérieures (DALI), le Service Prévention Sécurité Environnement (SPSE), la Direction du Numérique (DNUM).

Structure : Toute entité utilisant des locaux, soit directement en tant que gestionnaire de site, soit indirectement au travers de ses relations avec les structures gestionnaires du site : composante, laboratoire de recherche, direction mais aussi tiers. Dans ce dernier cas, la convention d'occupation temporaire avec l'établissement précise la répartition fonctionnelle et financière des charges et non la répartition ci-dessous.

Gestionnaire de bâtiment : Toute personne chargée de l'exploitation du bâtiment, qu'elle en soit le principal occupant ou qu'elle agisse en tant que service central (DALI). Le gestionnaire du bâtiment est chargé d'organiser l'accès à celui-ci (horaire d'ouverture et de fermeture, contrôle d'accès au bâtiment...), et de faire le lien avec l'équipe de site et l'équipe logistique pour les problématiques d'ordre technique rencontrées par les usagers.

Usagers : sont considérés comme tel toutes les personnes qui fréquentent régulièrement le bâtiment.

Responsable de l'équipe de site : Responsable unique de maintenance d'un ou de plusieurs bâtiments et disposant d'un budget dédié à l'entretien de ces locaux. Il s'agit principalement d'équipe intégrée dans une structure. Le responsable équipe de site gère le budget relatif à la maintenance locative bâtementaire du périmètre relevant de sa responsabilité.

Il est en charge avec son équipe :

- De l'exploitation technique des bâtiments ;
- Du contrôle et de la maintenance des 2 premiers niveaux des installations ;
- De l'accueil et du suivi des entreprises de maintenance et de travaux (quel qu'en soit l'ordonnateur), intégrant l'élaboration et la signature des plans de prévention et des permis feu, et l'obtention des attestations administratives avant travaux et de fin de travaux (RVRAT) ;
- De l'attestation du service fait (quel que soit l'ordonnateur) ;
- De la mise à jour des données patrimoniales ;
- De l'analyse technique des besoins ;
- De participer activement aux visites de la commission de sécurité ;
- De la levée des observations suite aux visites de la commission de sécurité incendie;
- De l'analyse et de la mise au point des devis d'actions correctives ;
- De la communication avec les usagers ;
- De participer mensuellement aux réunions de secteurs de maintenance.

Les usagers doivent alerter les équipes techniques s'ils détectent des anomalies, **via la plateforme de signalement Repareimmo**.

Responsable bâtiment sécurité incendie : responsable de bâtiment, exerçant ses fonctions sur le site concerné, désigné par le Président pour l'assister dans l'application des dispositions destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics d'enseignement supérieur (cf note en vigueur du Président).

Il est en charge avec ses équipes :

- d'assister ou se faire représenter aux visites de la commission de sécurité compétente,
- de s'assurer du bon fonctionnement du SSI,
- de concourir à la mise en place des procédures en cas d'alarmes incendie et de veiller à leur application,
- d'organiser des exercices d'évacuation au moins deux fois par an, le premier devant avoir lieu pendant le mois qui suit la rentrée,
- de s'assurer de l'accueil et de l'accompagnement des techniciens des sociétés chargées d'effectuer les contrôles périodiques réglementaires (électricité, gaz, ascenseurs, SSI, désenfumage, extincteurs, colonnes sèches, etc),
- de s'assurer de la participation aux levées des observations des rapports de contrôles périodiques,
- de faire vérifier le fonctionnement de l'éclairage de secours,
- de veiller à ce que les locaux, installations et équipements soient maintenus en conformité,
- de veiller à la bonne tenue du registre de sécurité,

- de signaler au responsable technique de site tous les dysfonctionnements des dispositifs concourant à la sécurité incendie,
- de faire une demande d'autorisation avec l'assistance du SPSE à la commission de sécurité au moins 6 semaines avant toute utilisation exceptionnelle de locaux ne rentrant pas dans l'exploitation courante du bâtiment,
- de s'assurer que tout projet de travaux ou changement de destination d'un local fasse l'objet d'une déclaration auprès de la DPI et du SPSE de l'Unistra.

Maintenance locative (ML) : surveillance et vérification du bon fonctionnement, nettoyage, débouchage, curage, graissage, réglage, remplacement de source lumineuse, remplacement de joint de vitre, rebouchage, réparation simple... (maintenance du locataire, maintenance de niveau 1 et 2 selon la norme NF-X 60 000...), accueil, suivi des contrats de maintenance bâtementaire et assistance pour les visites de commission de sécurité. La maintenance inclut la mise en sécurité provisoire suite à une casse, une effraction... ainsi que la mise en place de la signalétique provisoire informant les usagers des délais de réparation. Elle inclut l'analyse des devis, le suivi des travaux et la validation du service fait en maintenance préventive et corrective.

Dans les bâtiments, la maintenance locative est assurée et suivie par les équipes de site.

Maintenance propriétaire (MP) : Opérations qui nécessitent des procédures complexes impliquant une maîtrise technique et/ou des équipements d'utilisation ou de mise en œuvre complexes voir spécialisés (Maintenance de niveau 3 et 4 selon la norme NF-X 60 000). Elle est assurée par le marché multitechnique.

Contrats de maintenance (CM) et vérifications techniques réglementaires (VTR) : Ensemble des contrats et vérifications obligatoires qui s'imposent aux responsables d'équipe de site dans le cadre de la réglementation applicable aux ERP (établissement recevant du public) et aux bâtiments relevant du code du travail.

Gros Entretien Renouvellement (GER) : Ce type d'opérations de maintenance (rénovation, reconstruction etc.) est effectué par une société spécialisée (Maintenance de niveau 5). Les opérations relèvent toujours d'un pilotage en central. (Ex : remplacement de fenêtres par façade, d'installations techniques, rénovation importante de locaux)

Dotation entretien locatif : elle est destinée à financer la maintenance locative et les dépenses logistiques (clés, produits de nettoyage, ...) dans les bâtiments, elle est calculée au prorata de la surface gérée par la structure dans le bâtiment et au tarif actuel de 2€ du m² (avec une répartition équivalente entre la logistique et la maintenance locative).

Dans les bâtiments hors gestion DALI, cette dotation est notifiée à la structure et permet les dépenses précitées dans le budget de celle-ci.

Dans les bâtiments en gestion DALI, la dotation logistique est notifiée à la DALI et celle de maintenance locative à la structure du bâtiment excepté pour les structures dont l'équipe de site est rattachée à la DPI, dans ce dernier cas elle est notifiée à la DPI.

Process : Ensemble des procédés et équipements (sorbonnes (meubles), climatisation, chambre froide, groupe froid, humidificateur, déshumidificateur, four, animalerie, gaz spéciaux, air comprimé, détection incendie non obligatoire réglementairement) mis en œuvre par un utilisateur pour réaliser de la **recherche et/ou son activité spécifique**.

La maintenance de ces équipements, mutualisés ou non, est intégrée dans le marché multi technique de l'établissement mis en œuvre par la DPI. Toutefois l'action n'est déclenchée que sur **établissement d'un bon de commande de la structure bénéficiaire**.

Certains travaux (comme la pose ou le renouvellement d'une climatisation dans le cadre de ces process, la pose ou la démolition de cloisons etc) sont soumis à **accord préalable du niveau central via la fiche travaux**.

REPARTITION des CHARGES :

Ce document présente la répartition des charges fonctionnelles et financières d'exploitation des bâtiments entre le niveau central de l'établissement et les structures.

Hors projet d'établissement, tous les travaux d'aménagement (modification des locaux, changement de destination de locaux, suppression de cloison, création d'un laboratoire L2, installation d'une sorbonne, d'une IRM, d'une climatisation ...) envisagés par un utilisateur sont à sa charge, via la « Fiche travaux ».

Le responsable de l'équipe de site transmettra cette fiche au gestionnaire du bâtiment, et aux directions centrales (DPI, DNUM, SPSE, DALI le cas échéant) pour avis. (cf logigramme en annexe)

La structure bénéficiaire s'assure que l'ensemble des études (si besoin respect des règles d'urbanisme) et des travaux de raccordement (ex : sorbonnes, armoires ventilées...) est intégré dans les coûts. **Le budget devra intégrer l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du projet** (principe du coût global, y compris maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (coordonnateur SPS), etc). Les équipements lourds (charge au sol), nécessitant d'importante puissance, des raccords aérauliques (sorbonnes, Bras Orientable Articulé (BoA), armoires ventilées...), du désamiantage, feront l'objet d'une analyse particulière.

REGLE GENERALE : Le niveau central prend en charge financièrement le GER de tous les ouvrages du bâtiment **sauf pour** :

- Les éléments relevant de la recherche et usages spécifiques non indispensable au fonctionnement du bâtiment (se référer au tableau ci-dessous)
- En cas de défaut d'usage, de dégradations, sinistres
- Les tiers (selon convention en vigueur).

Vérifications techniques réglementaires	Prise en charge au niveau central	Prise en charge au niveau de la structure
Appareils à pression (autoclave, compresseur, air comprimé, etc.)	DPI : Contrôles périodiques et requalification des équipements liés au chauffage SPSE : Suivi des contrôles périodiques et requalification des équipements liés à l'activité des structures.	Contrôles périodiques et requalification des équipements liées à l'activité des structures à la demande du central
Amiante	SPSE : Contrôle des matériaux et produits contenant de l'amiante liste A Mesure d'empoussièrement urgente (dans la limite du budget) Conception et mise à jour des dossiers technique amiante	Eléments règlementaires liés à une opération de désamiantage Repérage amiante avant travaux pour toute intervention de maintenance. Prise en charge financière par l'opération (opération à couts complets)
Machines-outils	SPSE : Contrôles initiaux, périodiques et de levées des réserves.	Mise en conformité des équipements
Sorbonnes	SPSE : Contrôles périodiques (cf procédure)	Contrôles de réception lors de l'installation de nouvelles sorbonnes ou de la modification de sorbonnes existantes hors prise en charge par la DPI.
Douches de sécurité fixes	DPI : Contrôle annuel et remise en état après usure de l'équipement	Mauvais usage de l'équipement et dégradations imputables à une défaillance de la structure
Tests légionnelles	SPSE : Tests supplémentaires en cas d'incidents	Vérification et établissement du suivi des installations (procédure à définir)
Moyens de secours portatifs et douches de sécurité portatives	SPSE : Vérification annuelle règlementaire et maintenance additionnelle règlementaire dont le remplacement des appareils arrivés à échéance ; remise en état après utilisation et exceptionnellement suite à une dégradation ; complément de protection suite à la nécessité d'une adaptation de la protection incendie	Remise en état ou remplacement d'un équipement si une dégradation ou le vol sont imputables à une défaillance de la structure Complément de protection ou adaptation de la protection pour tout nouvel équipement lié à un équipement de recherche ou d'enseignement

Lots techniques	Prise en charge au Niveau Central	Prise en charge au niveau local
Clos (les ouvrages permettant la fermeture du bâtiment), dont portes automatiques et les stores extérieurs	DPI : MP + GER	ML (les poignées, mécanismes, équipement des portes, fenêtres et baies) – entretien des joints, mastics et orifice de drainage- Portes : réglage, graissage, y compris des ferme-portes
Couvert (les ouvrages de toiture)	DPI : MP + GER	ML (vérification globale de l'état des toitures (présence de végétation..., des orifices d'évacuation)
Structure	DPI : MP + GER	ML : suivi et signalement (ex : fissures, pierre abimée...)
Installations électriques / courants forts /courants faibles H *	DPI : MP + GER (y compris antennes pour logement de fonction) hors PROCESS Changement des sources lumineuses ht>4m intégré dans un programme annuel	ML (changement des sources lumineuses ht<4m, fusibles, ajouts de prises, fixation des prises arrachées, photovoltaïque enseignement et recherche, onduleurs...)
Installations techniques de sûreté (vidéosurveillance, alarmes, anti intrusion, contrôle d'accès, caméras)	Néant	GER + ML + MP
Equipements réseaux informatiques (baies et cordons de brassage , câblage, bornes wifi)	DNUM : Locaux d'arrivée réseau OSIRIS : WIFI ou recablage complet du bâtiment : rénovations programmées via PPI	Equipements réseaux pour diffusion du réseau interne aux bâtiments WIFI : ajouts de bornes, extension de la couverture
Locaux techniques informatiques	DNUM : Local d'arrivée réseau Datacenter	Pas d'installation de machines informatiques autorisés en dehors du datacenter sauf accord spécifique du CSPN Entretien des locaux techniques , hors locaux de concentration réseau OSIRIS
Ascenseurs, élévateurs et monte-charges accompagnés	DPI : MP + GER	Exploitation (Signalements désordres (défaut éclairage, miroir brisée...) et vérification, affichage de la durée de la panne, etc.) : ML
Installations de chauffage et Installations mixtes	DPI : MP+ GER hors Process	Structures ayant du Process : équipements dédiés à l'activité
Installations de froid (climatisation/groupe froid, splits)	DNUM : Datacenter : MP et GER	ML + MP+ GER dédiés au Process – en cas d'installations mutualisées chaque entité prendra en charge à hauteur de son besoin théorique

Lots techniques	Prise en charge au Niveau Central	Prise en charge au niveau local
Installation de sécurité, en particulier incendie du bâtiment (SSI, désenfumage, éclairage de sécurité, Bloc autonome portatif individuel (BAPI), groupe électrogène, extinction automatique, etc.)	DPI : MP+ GER SSI + désenfumage + groupe électrogène de sécurité (hors Process) + éclairage de sécurité SPSE : Renouvellement BAPI + vérification annuelle et maintenance extinction automatique DNUM : MP+ GER+ ML Téléphone de sécurité aux accueils + Groupe électrogène de Secours du Data Center	L'ensemble des équipements des locaux techniques hors locaux de concentration osiris et datacenter. ML (vérification quotidienne et mensuelle) : SSI + désenfumage + groupe électrogène + blocs de secours + portes de recoupement / issues asservies (réglages/corrections des fixations des ventouses et des portes coupe-feu) MP+ GER+ ML : Groupe électrogène de sécurité d'un Process (Recherche) + extinction automatique (Data Center ou équipement/local de recherche hors champ de la réglementation incendie) Recharge du fioul des groupes électrogènes de recherche Détection de CO ₂ pour les laboratoires
Installation de ventilation/extraction	DPI : MP+ GER hors Process sauf réseau aéraulique des sorbonnes, BOA, armoires ventilées (CTA, gaines, extracteurs et automate de gestion) SPSE : nettoyage de la sorbonne (plénum) en cas de besoin	Structures ayant du Process : Filtres Hepa, Ultra pour Animalerie, laboratoire L2, L3, salle blanche, Sorbonne, BOA, armoires ventilées, Installations PSM, chambres froides, production de glace, planétarium et équipements adéquats (raccordement, nettoyage, maintenance) , Equipements de déshumidification et humidification (réseaux et équipements)
Installation d'air comprimé, vide, gaz spéciaux et extinction automatique (réseaux et équipements)	DPI : MP + GER Installation d'air comprimé d'enseignement avec les détection ad hoc hors Process	Structures ayant du Process : MP + ML + GER : Installation d'air comprimé recherche, avec les détections ad hoc (CO ₂ ,etc)
Installations sanitaires, évacuations Adduction d'eau	DPI : MP + GER hors Process	ML (joints, débouchage, détartrage, curage nettoyage, consommables, appareillages, siphons, après la vanne de coupure) Process : Réseaux d'eau spécifique et équipements (eau osmosée, eau adoucies...) et les analyses ad hoc.

Eléments du second œuvre	Prise en charge au Niveau Central	Prise en charge au niveau local
Cloisons, compartimentages, faux-plafonds	DPI : GER dans le cadre de projets validés par la gouvernance	ML + GER, dont les barillets pour les serrures – remplacement des dalles de faux plafond abîmés
Plan de clef	DPI : GER dans le cadre de projets validés par la gouvernance	Le gestionnaire du bâtiment met à jour le plan de clef
Revêtements de sols	DPI : GER dans le cadre de projets validés par la gouvernance	ML : reprise partielle de sol dans un local
Finitions (peinture)	DPI : GER dans le cadre de projets validés par la gouvernance	ML y compris reprises partielles
Stores intérieures		Mise en place et rénovation

Eléments du campus	Prise en charge au Niveau Central	Prise en charge au niveau local
Espaces verts	Campus Esplanade, Historique-Forêt Noire, Illkirch SFC Réseaux enterrés (sauf usage numérique pris par la Dnum) Clôtures Patios extérieurs et toitures végétalisées	Campus Médecine-Hôpital (y compris CRBS, Cardo, Bactério-Viro) IUT Schiltigheim IUT Haguenau INSPE (Colmar, Meinau, sélestat, Neuhof) Jardin botanique Centre de primatologie Cronembourg : CNRS Bâtiments isolés dédiés (chalets Eost) Patios intérieurs couverts
Eclairages extérieurs	DPI : GER + MP pour tous les extérieurs ML pour les extérieurs mutualisés	ML pour les extérieurs dédiés (IUT Schiltigheim, IUT Haguenau, CdP....)
Déneigement	DPI : Déneigement des axes principaux, des escaliers, Fourniture de sel ou sable pour les entrées de bâtiment	Salage et/ou sablage des accès de bâtiments (parvis, escaliers)
Bornes et barrières	DPI : GER + MP ML pour les bornes et barrières de parking mutualisés (sous gestion Dali)	ML pour les parkings dédiés
Poteaux et puits incendie	ML + MP + GER	
Signalétique et mobilier	DPI : GER signalétique extérieure et mobilier dans le cadre d'un budget	GER + ML + MP de la signalétique intérieure et des boîtes aux lettres Mobilier de toute la structure

	spécifique validé par la gouvernance Détagueur sur sollicitation utilisateur	Mobilier lié à un process
Déchets ménagers / recyclables	DPI : installation d'enclos extérieurs (accompagnement du SPSE pour l'évaluation des besoins) dans le cadre de projet validé par la gouvernance	Location des bacs et élimination
Exploitation	Prise en charge au Niveau Central	Prise en charge au niveau local
Nettoyage des locaux	Nettoyage récurrent	Structure organisatrice : Nettoyage suite à évènement exceptionnel
Nuisibles (rongeurs, certains insectes)	SPSE : Prestations préventives et curatives de lutte contre les nuisibles dans les bâtiments et à l'extérieur des bâtiments.	
Déchets dangereux chimiques	SPSE : Contenants et collectes pour élimination	
Déchets dangereux radioactifs	SPSE : Conseil	Structure responsable du process : Contenants et collectes
Déchets dangereux biologiques (déchets d'activités de soins à risques infectieux)	SPSE : Conseil	Structure responsable du process : Contenants et collectes
Plans de sécurité (évacuation et intervention) Consignes de sécurité uniformisées	DPI : Lancement de la réalisation SPSE : Validation des emplacements et des bons à tirer avant édition et mise sous cadre	Mise en place Contrôle réglementaire (vérification de la présence et lancement ou maintien de leur mise à jour) : ML
Consignes de sécurité uniformisées	SPSE : 1 ^{re} mise en place avec édition	ML : Suivi (mise à jour annuelle)

Annexes jointes :

- Logigramme pour demande de travaux
- Fiche de projet ou de travaux
- Liste des gestionnaires de bâtiments, des responsables sécurité incendie et des responsables des équipes de site.

<p>Nature et description des travaux envisagés</p> <p>⇒ Joindre un plan côté des locaux avant et après travaux</p>	
<p>Caractéristiques techniques spécifiques</p> <p>(ex. : climatisation, prises électriques spécifiques, puissance électrique, tension, poids, substances toxiques, etc.)</p>	
<p>Les travaux modifieraient-ils la destination des locaux ? Si oui, décrire les nouveaux usages</p> <p>(ex. : bureau réaménagé en local de stockage)</p>	
<p>Les travaux nécessiteraient-ils l'ajout ou la suppression d'équipements constituant une installation technique du bâtiment ?</p> <p>(ex. : suppression de sorbonnes, ajout d'équipements de ventilation)</p>	
<p>Les travaux engendreraient-ils des risques pour l'environnement ? Des études ou mesures sont-elles à prévoir ?</p> <p>(ex. : mesure de polluant dans la nappe, dans les sols, étude d'impact, étude de risques)</p>	
<p>RISQUE AMIANTE</p> <p>Les travaux comprendraient-ils des démolitions ou des remplacements de revêtements (ex. : carrelage) ? Le diagnostic technique amiante (DTA)² indique-t-il la présence d'amiante ?</p>	
<p>Surfaces des locaux concernés par les travaux</p>	

Coût prévisionnel du projet³	
<p>Financements du projet (financement acquis, identité du financeur, financements demandés, date de réponse prévisionnelle, conditions, etc.)</p> <p>Préciser si les travaux envisagés s’inscrivent dans un cadre spécifique (ex. : ANR, IdEx, COMP, AAP interne ou externe).</p> <p>Les coûts de fonctionnement après réalisation du projet sont à la charge de la structure demandeuse.</p>	

¹ Les plans sont disponibles auprès du gestionnaire de bâtiment.

² Le DTA, mis à jour par le SPSE, est disponible à l’adresse : <https://dta.unistra.fr>.

³ Le demandeur estimera le montant des travaux et communiquera le budget de l’opération (travaux et suivi si nécessaire). La DPI analysera cette estimation dans son analyse.

Transmis avec fiche en PJ à : _____ , le ____ / ____ / ____

Nom et qualité du signataire (responsable technique de l’équipe de site)

Instruction de la demande

Service	Date	Nom	Avis (synthèse)
DPI			
SPSE			
DALI			
DNum			
DGSA Ressources			
Vice-président Patrimoine			

NB : Selon les besoins, des fiches d'avis détaillé pourront être jointes à l'instruction.

Réponse à la demande

<input type="checkbox"/> PROJET REFUSÉ (cf. avis de l'instruction de la demande).	Nom, qualité & signature :
<input type="checkbox"/> PROJET SUSPENDU Compléments demandés :	
<input type="checkbox"/> PROJET ACCEPTÉ	
Date de réalisation prévue : / /	Date : / /
Personne en charge des travaux (DPI ou site selon le cas) :	Fiche retournée au demandeur
Dossier/Document à déposer en mairie avant le début de l'opération sous couvert du Service de gestion de l'information patrimoniale (SGIP) de la DPI :	le / /
<input type="checkbox"/> Demande d'autorisation préalable de travaux (AT)	
<input type="checkbox"/> Déclaration préalable (DP)	
<input type="checkbox"/> Cahier des charges fonctionnel du SSI	
Rapport à faire réaliser pour la réception des travaux et à transmettre à la DPI et au SPSE :	
<input type="checkbox"/> RVRAT via un bureau de contrôle	
<input type="checkbox"/> Attestation d'accessibilité	
Dossier à déposer en mairie à l'issue de l'opération sous couvert du Service de gestion de l'information patrimoniale (SGIP) de la DPI :	
<input type="checkbox"/> Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) (attestation(s) établie(s) par le bureau de contrôle à joindre selon le projet : accessibilité, parasismique, thermique ou acoustique)	
<input type="checkbox"/> Mise à jour Plan d'évacuation/intervention	
<input type="checkbox"/> Commentaire :	

Logigramme demande de travaux

QUI	ACTION	DOCUMENTS A FOURNIR	POINTS D'ATTENTION
Initiation de la demande de travaux			
Demandeurs - personnes ayant identifié un besoin	Identification d'un besoin de travaux ou d'aménagement, de l'échéance souhaitée et désignation d'un référent porteur de projet	cf. fiche projet	Si le projet concerne un ERP une demande d'autorisation de travaux pourra être nécessaire avec un délai d'instruction de 4 mois par les services d'urbanisme et les services d'incendie.
Référent porteur du projet	Organise un 1er RDV avec le responsable de l'équipe technique de site + le responsable informatique de la structure si concerné par le projet + Assistant de Prévention (AP de la structure demandeuse) pour la définition du projet, de la faisabilité, du financement et du calendrier souhaité.	Rédaction du projet de Fiche Travaux	Point d'attention : Etude faisabilité, charge d'exploitation / solutions adaptées / diagnostics techniques et réglementaires (amiante - plomb - radon - structures - thermique - acoustique...); Estimation financière ...
Référent porteur du projet et responsable technique	Demandent l'accord de principe de la direction de la structure concernée et du gestionnaire de bâtiment	Validation du projet de la fiche travaux (signature référent porteur de projet + autorité hiérarchique, responsable technique de site, gestionnaire bâtiment)	Validation par gestionnaire bâtiment (cf. liste)
Référent porteur du projet et responsable technique	Transmettent la fiche travaux aux services instructeurs	Modalités de transmission par formulaire puis dématérialisation	
			
Instruction de la fiche travaux			
Par la DPI, la DNUM, le SPSE, la DALI (le cas échéant)			
Sollicitation gouvernance le cas échéant (points hebdomadaires VP / DGSA)			
Modalités de transmission par formulaire puis dématérialisation	Réponse avec observations et avis au référent porteur de projet, responsable technique bâtiment, gestionnaire bâtiment		
			
Lancement du projet (si validé)			
DPI SGIP et Resp technique équipe de site	Etablissement des autorisations d'urbanisme si nécessaire et des démarches spécifiques liées aux obligations administratives		
Conduite des travaux par le Responsable Technique sauf avis contraire des services instructeurs	Préparation et lancement du chantier - signature des plans de prévention avec les entreprises - missions du coordonateur SPS si intervention de plusieurs entreprises - contrôle technique - suivi des travaux (réunions de chantier...) - communication interne - mise à jour des bases de données (Abyla, amiante, etc.) et transmission du RVRAT à DPI si une autorisation de travaux (AT) a été déposée	Plans de prévention Rapport des bureaux de contrôle RVRAT et attestation accessibilité Comptes rendus des réunions de chantier	Point d'attention : communication préalable impérative avec le gestionnaire du bâtiment (calendrier, interférence avec d'autres travaux ou activités ...)

- 1 **CAMPUS HISTORIQUE - FORÊT NOIRE**
- 2 **CAMPUS ESPLANADE**
- 3 **CAMPUS ILLKIRCH - MEINAU**
- 4 **CAMPUS NORD ET SITES DISTANTS**
- 5 **CAMPUS MEDECINE HOPITAL CIVIL**

Liste des gestionnaires de bâtiments

Projet graphique	Bâtiment	Secteur géographique	Gestionnaire de bâtiments	Responsable bâtiment sécurité incendie	Responsable équipe de site
001001	INSTITUT DE PHYSIQUE	1	M. Luc HEBRARD	M. Luc HEBRARD	M. Eric KARTNER
001002	EXTENSION DE PHYSIQUE	1	M. Luc HEBRARD	M. Luc HEBRARD	M. Eric KARTNER
002001	FACULTE DE PSYCHOLOGIE	1	Mme Eva LOUVET	Mme Eva LOUVET	M. Yvonnick PONGERARD
002101	PAVILLON THEODULE RIBOT	1	Mme Eva LOUVET	Mme Eva LOUVET	M. Yvonnick PONGERARD
003001	DPI	1	M. Daniel JOLIVALT	M. Daniel JOLIVALT	M. Jonathan BERNARD
004001	INSTITUT DE GEOLOGIE	1	M. Jean-François GIRARD	M. Jean-François GIRARD	M. Nicolas FRECHURET
005001	INSTITUT DE ZOOLOGIE	1	M. Jean-François GIRARD	M. Jacky de MONTIGNY	M. Jérémy HERRERA GALLEGOS
006001	FACULTE DE PHILOSOPHIE	1	M. Emmanuel SALANSKIS	M. Emmanuel SALANSKIS	M. Mathieu ARLEN
007001	INSTITUT DE BOTANIQUE	1	M. Jacky de MONTIGNY	M. Jacky de MONTIGNY	M. Jérémy HERRERA GALLEGOS
007002	GRANDES SERRES	1	M. Jacky de MONTIGNY	SO	M. Jérémy HERRERA GALLEGOS
007003	SERRE 01	1	M. Jacky de MONTIGNY	SO	M. Jérémy HERRERA GALLEGOS
007004	SERRE DE BARY	1	M. Jacky de MONTIGNY	SO	M. Jérémy HERRERA GALLEGOS
007005	SERRE 02	1	M. Jacky de MONTIGNY	SO	M. Jérémy HERRERA GALLEGOS
008001	OBSERVATOIRE GRANDE COUPOLE	1	M. Pierre-Alain DUC	M. Pierre-Alain DUC	M. Mathieu ARLEN
008002	OBSERVATOIRE PAVILLON SUD	1	M. Pierre-Alain DUC	M. Pierre-Alain DUC	M. Mathieu ARLEN
008003	OBSERVATOIRE BATIMENT EST	1	M. Pierre-Alain DUC	M. Pierre-Alain DUC	M. Mathieu ARLEN
008004	OBSERVATOIRE PAV TECHNIQUE	1	M. Pierre-Alain DUC	M. Pierre-Alain DUC	M. Mathieu ARLEN
009001	VILLA BENECKE	1	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	
010001	FACULTE DE GEOGRAPHIE	1	M. Christophe ENAUX	M. Christophe ENAUX	M. Francis BRUCKMAN
010101	BIBLIOTHEQUE DE GEOGRAPHIE	1	M. Christophe ENAUX	M. Christophe ENAUX	M. Francis BRUCKMAN
011001	VILLA ARCONATI-VISCONTI	1	Mme Caroline WOLFF	Mme Caroline WOLFF	M. Emmanuel FAUST
013001	INSTITUT MECANIQUE FLUIDES	1	SO	M. de Mathelin	
014001	4 RUE BOUSSINGAULT	1		M. de Mathelin	
017001	MAISON DU JARDIN	1	M. Daniel JOLIVALT	M. Daniel JOLIVALT	M. Jonathan BERNARD
018001	MUSEE DE SISMOLOGIE	1	M. Jean-François GIRARD	M. Jean-François GIRARD	M. Nicolas FRECHURET
025001	MAISON FRANCE-JAPON	1	Mme Michèle FORTE	Mme Michèle FORTE	
039001	PEGE	1	M. Babak MEHMANPAZIR	M. Babak MEHMANPAZIR	M. Gilles KECKHUT
082001	ANNEXE GALILEO	1	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	
083001	LE PLANETARIUM	1	M. Sébastien SOUBIRAN	M. Sébastien SOUBIRAN	M. Mathieu ARLEN
107001	PALAIS UNIVERSITAIRE	1	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	M. Jonathan BERNARD
107002	ATELIER DE SCULPTURE	1	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	M. Jonathan BERNARD
208001	ENSEMBLE SAINT-GEORGES	1	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	
209001	VILLA KNOPF	1	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	
210001	VILLA BRUNNER	1	Mme TODIRASCU Amalia		
211001	INSTITUT DU TRAVAIL	1	Mme Fabienne TOURNADRE	Mme Fabienne TOURNADRE	
217001	5 RUE SCHILLER	1	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	
012001	FACULTE DE CHIMIE	2	Mme Rachel SCHURHAMMER	Mme Rachel SCHURHAMMER	M. Arnaud ACKER
012101	TOUR DE CHIMIE	2		SO	M. Arnaud ACKER
015001	MATH-E0ST	2	M. Michaël GUTNIC	M. Michaël GUTNIC	M. Nicolas FRECHURET M. Daniel GROSSON
015201	G2EI-DESCARTES	2	M. Jean-François GIRARD	M. Jean-François GIRARD	M. Nicolas FRECHURET
016001	IPCB	2	M. Jacky de MONTIGNY	M. Jacky de MONTIGNY	M. Jérémy HERRERA GALLEGOS
016101	PLATEFORME DE BIOLOGIE	2	M. Jacky de MONTIGNY	M. Jacky de MONTIGNY	M. Jérémy HERRERA GALLEGOS
020001	INSTITUT LE BEL	2	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	M. Arnaud ACKER
020101	BUNKER LE BEL	2	Mme Véronique BLANLOEIL	SO	M. Arnaud ACKER
020201	PUITS ESPLANADE	2	Mme Véronique BLANLOEIL	SO	M. Arnaud ACKER
021001	IRMA	2	M. Mickaël GUTNIC	M. Philippe HELLUY	M. Daniel GROSSON
023001	SSE/SST	2	Mme Aude ROCHOUX	Mme Aude ROCHOUX	M. Thomas BESSAILET
029001	CSU	2	M. Thomas KEDINGER	M. Thomas KEDINGER	
031001	ISIS	2	Mme Muriel MUZET	M. Paolo SAMORI	
031101	ISIS-2	2	Mme Muriel MUZET	M. Paolo SAMORI	
037001	L'ATRIUM	2	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Emmanuelle HAUTIN	M. Thomas BESSAILET
046001	AUTOPONT-CAFETERIA-PARKING	2	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	
047001	HALLE DE SPORT	2	M. Thomas KEDINGER	M. Thomas KEDINGER	
070001	COLLEGE DOCTORAL EUROPEEN	2	Mme Caroline WOLFF	Mme Caroline WOLFF	M. Emmanuel FAUST
080001	MUI	2	AMITEL	Mme Irina Nicoleta SIMION	AMITEL
086001	LE STUDIUM	2	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	
087001	MAISON DES PERSONNELS	2	M. Patrick VUILLEZ	M. Patrick VUILLEZ	M. Thomas BESSAILET
089001	LA MANUFACTURE DES TABACS	2	M. Jean-François GIRARD	M. Jean-Marc WILLER	M. Nicolas FRECHURET

Projet graphique	Bâtiment	Secteur géographique	Gestionnaire de bâtiments	Responsable bâtiment sécurité incendie	Responsable équipe de site
101001	LE PORTIQUE	2	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Emmanuelle HAUTIN	M. Thomas BESSAILET
102001	LE PANGLOSS	2	Mme Véronique BLANLOEIL	M. Etienne GUIDAT	M. Thomas BESSAILET
103001	L'ATHENA	2	Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU	Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU	M. Thomas BESSAILET
104001	LE PATIO	2	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	M. Thomas BESSAILET
104101	LA PRESIDENCE	2	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Valérie GIBERT	M. Thomas BESSAILET
106001	MISHA	2	M. Didier BRETON	M. Didier BRETON	Mme Karine SABLON
212001	FACULTE DE DROIT	2	Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU	Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU	M. Thomas BESSAILET
213001	L'ALINEA	2	Mme Martine Gemmerlé	Mme Isabelle CARLE	M. Lionel DIETRICH
216001	L'ESCARPE	2	Mme Véronique BLANLOEIL	Mme Véronique BLANLOEIL	M. Thomas BESSAILET
024001	FACULTE DE PHARMACIE	3	Mme Esther KELLENBERGER	Mme Esther KELLENBERGER	M. Nunzio FINETTINO
033001	POLE API - BAT A CENTRAL	3	M. Fabien PREGALDINY	M. Fabien PREGALDINY	M. Raphaël POINSIGNON
033002	POLE API - BAT B TELECOM	3	M. Fabien PREGALDINY	M. Fabien PREGALDINY	M. Raphaël POINSIGNON
033003	POLE API - BAT C TELECOM	3	M. Fabien PREGALDINY	M. Fabien PREGALDINY	M. Raphaël POINSIGNON
033004	POLE API - BAT D ESBS	3	M. Dominique Bagnard	M. Dominique Bagnard	M. Raphaël POINSIGNON
033005	POLE API - BAT E	3	M. Dominique Bagnard	M. Dominique Bagnard	M. Raphaël POINSIGNON
033007	POLE API - BAT G ATELIERS	3	M. Fabien PREGALDINY	M. Fabien PREGALDINY	M. Raphaël POINSIGNON
033008	POLE API - BAT H CAE	3	M. Fabien PREGALDINY	M. Fabien PREGALDINY	M. Raphaël POINSIGNON
033009	POLE API - BAT I LABO SERTIT	3	M. Fabien PREGALDINY	M. Fabien PREGALDINY	M. Raphaël POINSIGNON
033101	POLE API - BAT J HALL TECHNO	3	M. Jean Luc Hebrard	M. Jean Luc Hebrard	M. Raphaël POINSIGNON
033201	POLE API - BUNKER	3	M. Fabien PREGALDINY	M. Fabien PREGALDINY	M. Raphaël POINSIGNON
035001	SFC	3	Mme Carole MAILLIER	Mme Carole MAILLIER	Mme Claudine ERNWEIN
038001	HYDROLOGIE	3		SO	M. Gilles BERNARD
071001	BIBLIOTHEQUE PHARMA-IUT RS	3	Mme Martine Gemmerlé	M. Philippe METZ	M. Nunzio FINETTINO
079001	EASE	3	Mme Constance PERROT	Mme Séverine FRAGA	M. Alain OCHOA
201001	IUT R SCHUMAN - BLOC CENTRAL	3	M. Robert MOSE	M. Robert MOSE	Mme Estelle STECK
202001	IUT R SCHUMAN - LOGEMENT	3	M. Robert MOSE	M. Robert MOSE	Mme Estelle STECK
203001	IUT R SCHUMAN - GENIE CIVIL	3	M. Robert MOSE	M. Robert MOSE	Mme Estelle STECK
204001	IUT R SCHUMAN - CHIMIE	3	M. Robert MOSE	M. Robert MOSE	Mme Estelle STECK
205001	IUT R SCHUMAN - INFORMATIQUE	3	M. Robert MOSE	M. Robert MOSE	Mme Estelle STECK
206001	IUT R SCHUMAN - LEONARDO	3	M. Robert MOSE	M. Robert MOSE	Mme Estelle STECK
218001	IUT R SCHUMAN - TBGT	3	M. Robert MOSE	M. Robert MOSE	Mme Estelle STECK
400001	INSPE MEINAU - NOUVEAU BAT	3	M. François GAUER	M. François GAUER	Mme Claudine ERNWEIN
400501	INSPE NEUHOF - BAT PRINCIPAL	3	M. François GAUER	M. Bertrand BULTINGAIRE	Mme Claudine ERNWEIN
400502	INSPE NEUHOF - GYMNASE	3	M. François GAUER	M. Bertrand BULTINGAIRE	Mme Claudine ERNWEIN
400503	INSPE NEUHOF - ANNEXE NORD	3	M. François GAUER	M. Bertrand BULTINGAIRE	Mme Claudine ERNWEIN
400504	INSPE NEUHOF - ANNEXE SUD	3	M. François GAUER	M. Bertrand BULTINGAIRE	Mme Claudine ERNWEIN
015301	STATION ECHERY	4	M. Jean-François GIRARD	SO	M. Nicolas FRECHURET
019001	OUVRAGE J9	4	M. Jean-François GIRARD	SO	M. Nicolas FRECHURET
022001	CHALET POINCARÉ	4	M. Jean-François GIRARD	M. Jean-François GIRARD	M. Nicolas FRECHURET
022002	WELSCHBRUCH CAVE MAGNETIQUE	4	M. Jean-François GIRARD	SO	M. Nicolas FRECHURET
026001	CENTRE DE PRIMATO - ADM UEM	4	M. Pascal ANCE	M. Pascal ANCE	M. Steve LAPP
026002	CENTRE DE PRIMATO - NORD	4	M. Pascal ANCE	M. Pascal ANCE	M. Steve LAPP
026003	CENTRE DE PRIMATO - TUNNEL	4	M. Pascal ANCE	M. Pascal ANCE	M. Steve LAPP
026004	CENTRE DE PRIMATO - SUD CONF	4	M. Pascal ANCE	M. Pascal ANCE	M. Steve LAPP
026006	CENTRE DE PRIMATO - LOGEMENT	4	M. Pascal ANCE	M. Pascal ANCE	M. Steve LAPP
026007	CENTRE DE PRIMATO - DOUVES	4	M. Pascal ANCE	M. Pascal ANCE	M. Steve LAPP
026008	CENTRE DE PRIMATO - GEOLOGIE	4	M. Pascal ANCE	M. Pascal ANCE	M. Steve LAPP
032001	IUT HAGUENAU	4	M. Yann GAUDEAU	M. Yann GAUDEAU	
040001	IUT L PASTEUR	4	M. Philippe KERN	M. Philippe KERN	En cours de recrutement
040101	IUT L PASTEUR - LOGEMENTS	4	M. Philippe KERN	M. Philippe KERN	En cours de recrutement
043001	CESQ	4	Mme Muriel MUZET	M. Paolo SAMORI	En cours de recrutement
044001	ECPM - ENSEIGNEMENT	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044007	ECPM - TP	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044008	ECPM - BIBLIOTHEQUE	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044009	ECPM - TUTORAT	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044101	ECPM - RECHERCHE 01	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044102	ECPM - RECHERCHE 02	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044103	ECPM - RECHERCHE 03	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044104	ECPM - RECHERCHE 04	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044105	ECPM - RECHERCHE 05	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044206	ECPM - BUNKER	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044311	ECPM - CHAUFFERIE	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
044471	ECPM - HALL DE TECHNOLOGIE	4	Mme Cécile VALLIERES	Mme Cécile VALLIERES	En cours de recrutement
410001	INSPE SELESTAT - BAT PRINCIPAL	4	M. François GAUER	M. Benoît WENDLING	Mme Claudine ERNWEIN

Projet graphique	Bâtiment	Secteur géographique	Gestionnaire de bâtiments	Responsable bâtiment sécurité incendie	Responsable équipe de site
410003	INSPE SELESTAT - LOGE	4	M. François GAUER	M. Benoît WENDLING	Mme Claudine ERNWEIN
420001	INSPE COLMAR - BAT PRINCIPAL	4	M. François GAUER	Mme Nadia RIAHI	Mme Claudine ERNWEIN
420002	INSPE COLMAR - AILE JOFFRE	4	M. François GAUER	Mme Nadia RIAHI	Mme Claudine ERNWEIN
420003	INSPE COLMAR - PAVILLON	4	M. François GAUER	Mme Nadia RIAHI	Mme Claudine ERNWEIN
420004	INSPE COLMAR - LOGE	4	M. François GAUER	Mme Nadia RIAHI	Mme Claudine ERNWEIN
420005	INSPE COLMAR - VILLA	4	M. François GAUER	Mme Nadia RIAHI	Mme Claudine ERNWEIN
052001	INSTITUT D'ANESTHESIOLOGIE	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
053001	FACULTE DE DENTAIRE	5	M. Florent MEYER	M. Florent MEYER	M. Saïd MENAA
054001	INSTITUT BACTER-PARASITO-VIRO	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
054003	EXTENSION DE VIROLOGIE	5	M. Thomas Baumert	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Jean-Philippe KAERCHER
054101	ABRI DECHETS BACTERIOLOGIE	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
055001	INSTITUT D'ANATOMIE	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
056001	INSTITUT PHYSIQUE BIOLOGIQUE	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
056002	IRM	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
057001	INSTITUT D'HYGIENE	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Saïd MENAA
058001	INSTITUT D'HEMATOLOGIE	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
058002	PAVILLON DE ROME	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
059101	MEDECINE BAT 03	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
059201	MEDECINE BUNKER	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER Service de securite
059301	MEDECINE BAT 01	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
059401	MEDECINE BAT 02	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
060001	FORUM DE MEDECINE	5	M. Jean Sibilia	M. Geoffroy STEEGMANN	M. Thierry GEYER
073001	FAC DENTAIRE - ADMINISTRATION	5	M. Florent MEYER	M. Florent MEYER	M. Saïd MENAA
074001	AMPHI NORD LERICHE	5	M. Florent MEYER	M. Florent MEYER	M. Saïd MENAA
075001	FAC DENTAIRE - BAT ETUDIANTS	5	M. Florent MEYER	M. Florent MEYER	M. Saïd MENAA
076001	CRBS	5	M. Luc DUPUIS	M. Luc DUPUIS	M. Gaétan MAHON
077001	LE CARDO	5	M. Jean-Philippe HEURTIN	M. Jean-Philippe HEURTIN	M. Gaétan MAHON